

Bilan d'intervention

Incendie Praxy Centre - Commune d'Issoire (63) - 6 avril 2021

Point intermédiaire du jeudi 8 avril 2021 à 15h

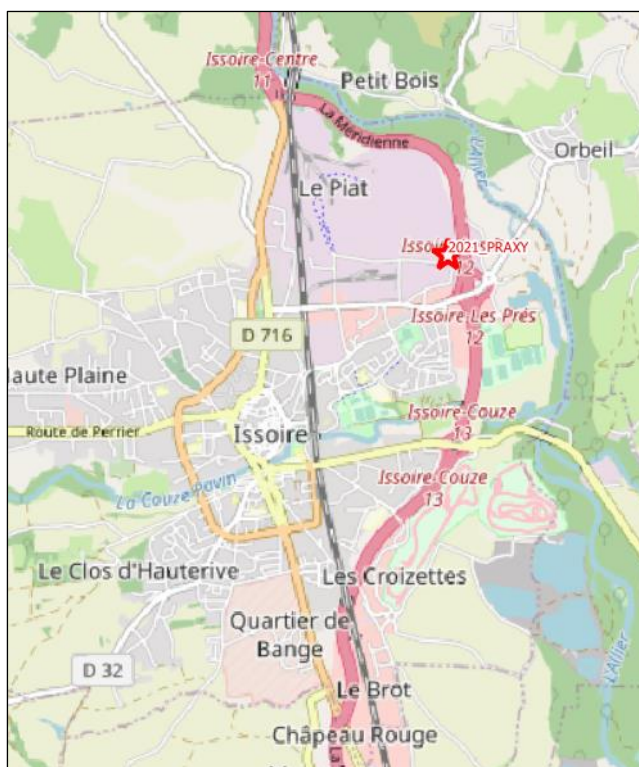


Siège social :
3 allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr

Contexte et objectifs

Le mardi 6 avril vers 15h, un important incendie s'est déclaré sur le site de traitements de déchets Praxy Centre au nord-est d'Issoire.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a été sollicité par les services de l'Etat le mardi 7 avril en début de soirée afin de réaliser des mesures de qualité de l'air dans l'environnement proche. Ces mesures ont pour objectif d'apporter des éléments de réponse relatif à l'impact de cet incendie sur la qualité de l'air auquel sont exposées les populations résidant à proximité de la zone ou la fréquentant.



Stratégie et déroulement de l'intervention

L'intervention a pour objectif de mesurer l'impact de cet incident sur la qualité de l'air auquel les populations de proximité sont exposées au cours de la période suivant l'incendie.

Les mesures de qualité de l'air

Polluants visés et moyens mis en œuvre

Les polluants visés sont les **Composés Organiques Volatils (COV)**, les **particules fines PM10 et PM2.5 dans un premier temps**.

Des moyens de mesures complémentaires sont en cours de prélèvements afin de quantifier les HAP, les dioxines, PCB, les phtalates et des métaux lourds. Par ailleurs, une remorque de mesures en continu a été installée en fin de journée avenue Mendès France. Ses résultats seront exploités ultérieurement.

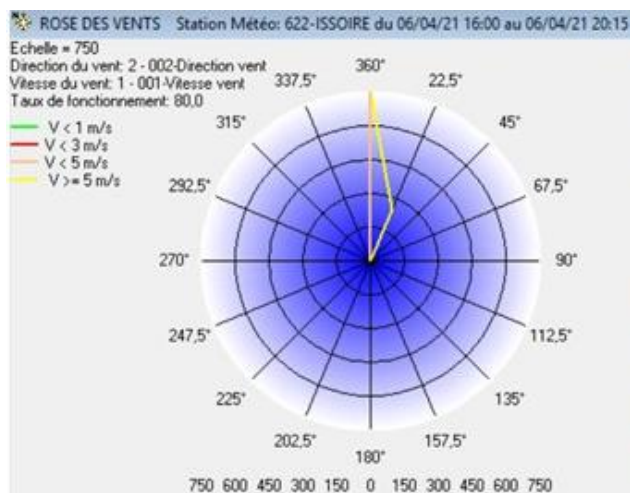


Dans la soirée du 6 avril, en première évaluation, **des prélèvements d'air par canister** ont été réalisés, afin d'évaluer les teneurs en composés organiques volatils au plus proche de l'incendie et au niveau des premières zones d'habitation. Une seconde série a été déployée le mercredi 7 avril en matinée, les analyses sont encore en cours au laboratoire d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes à Bron.

Des mesures de particules fines ont été réalisées **par microcapteurs** mardi 6 et mercredi 7. Les mesures enregistrées sont d'ores et déjà disponibles et présentées ci-après. Cette méthode présente l'avantage d'être rapidement et facilement déployable, ses résultats doivent cependant être considérés comme indicatifs et ne constituent en aucun cas des mesures de référence.

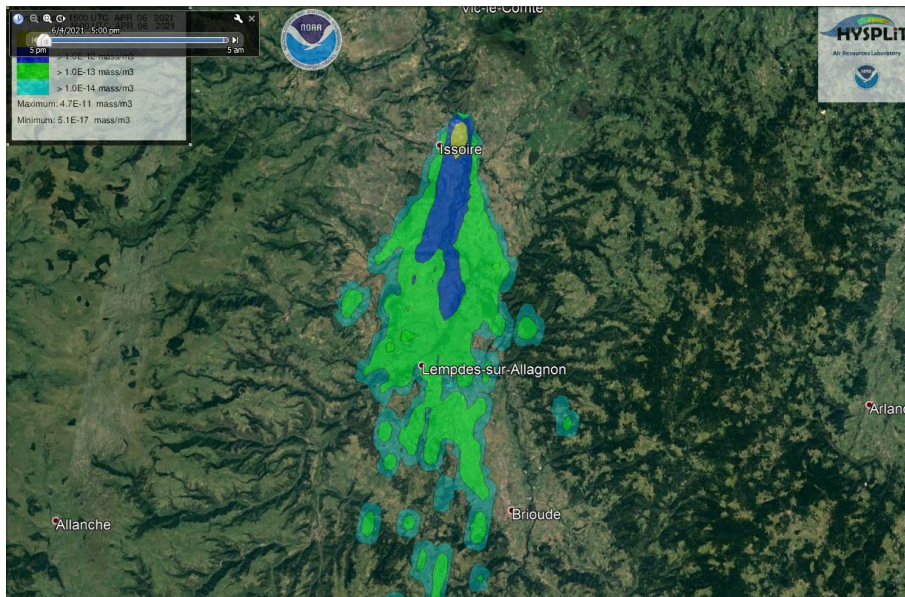
Description des sites investigués

Selon les conditions météorologiques du 6 avril, la zone d'impact potentiel se situe au sud de l'incident (cf. rose des vents des 12 dernières heures à la station Météo France d'Issoire).



Rose des vents – 6 avril 2021 – Station Météo France d'Issoire

Une simulation de dispersion du panache a été calculée avec le logiciel Hysplit, sur la base des données météorologiques prévues au moment de l'incendie.



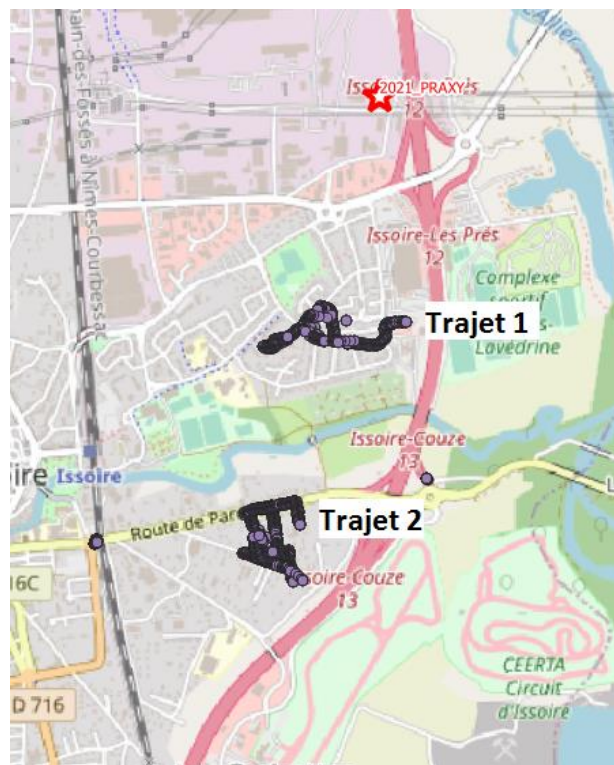
Simulation de panache – Logiciel HYSPLIT

Localisation des sites de mesure

Site	Adresse	Latitude	Longitude	Distance
Site proche incident	Entreprise Praxy	45.553707	3.266931	150 m
Jean_bigot	Rue Jean Bigot, 63500 Issoire	45.547588	3.266931	800 m
Chemin_du_bois	33 chemin du bois, 63500 Issoire	45.540338	3.262825	1600 m
Reyt_motoculture	20 Avenue Pierre Mendès France, 63500 Issoire	45.551603	3.26226	500 m



Carte des sites de prélèvements et de mesures de qualité de l'air (jauges, canisters et remorque)



Carte des trajets pour les mesures mobiles de PM10 et PM2.5 par microcapteurs

Prélèvements et mesures réalisés le mardi 6 avril 2021 :

- Des **prélèvements de courte durée par canister** (30 minutes) sur 3 sites de mesures avec les caractéristiques suivantes : proches de la source, proche de la population au sud sur deux points de mesures.
- La mise en place d'un **prélèvement par jauge** (une semaine) afin de mesurer l'impact de l'incendie dans les retombées atmosphériques (Dioxines, métaux lourds, HAP).
- Mesures mobiles par microcapteurs de PM10 et PM2.5, sur deux trajets, en fin de journée.

Prélèvements et mesures réalisés le mercredi 7 avril 2021 :

- De nouveaux **prélèvements de courte durée par canister** (30 minutes) sur les 3 mêmes sites de mesures.
- La mise en place d'un second **prélèvement par jauge** (une semaine) afin de mesurer l'impact de l'incendie dans les retombées atmosphériques (Dioxines, métaux lourds, HAP).
- Mesures mobiles par microcapteurs de PM10 et PM2.5, sur deux trajets, dans la matinée.
- Mise en service d'une remorque laboratoire afin de procéder à des mesures de particules en continue.

La prise en compte des signalements d'odeurs

Pas de signalement sur la plateforme ODO sur le secteur visé depuis le 06/04/2021 15h.

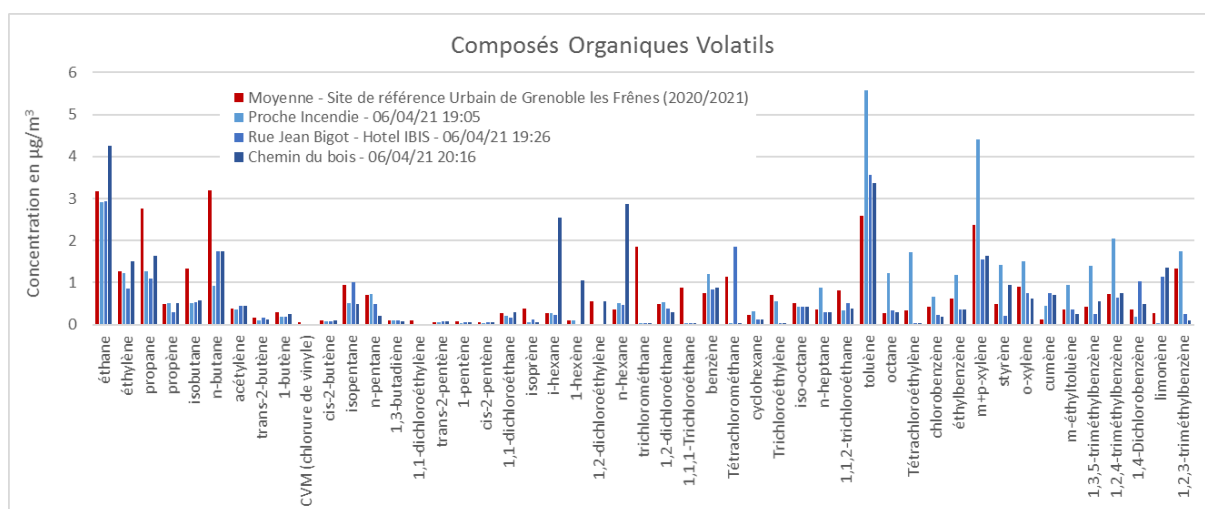
Principaux résultats

Les COV

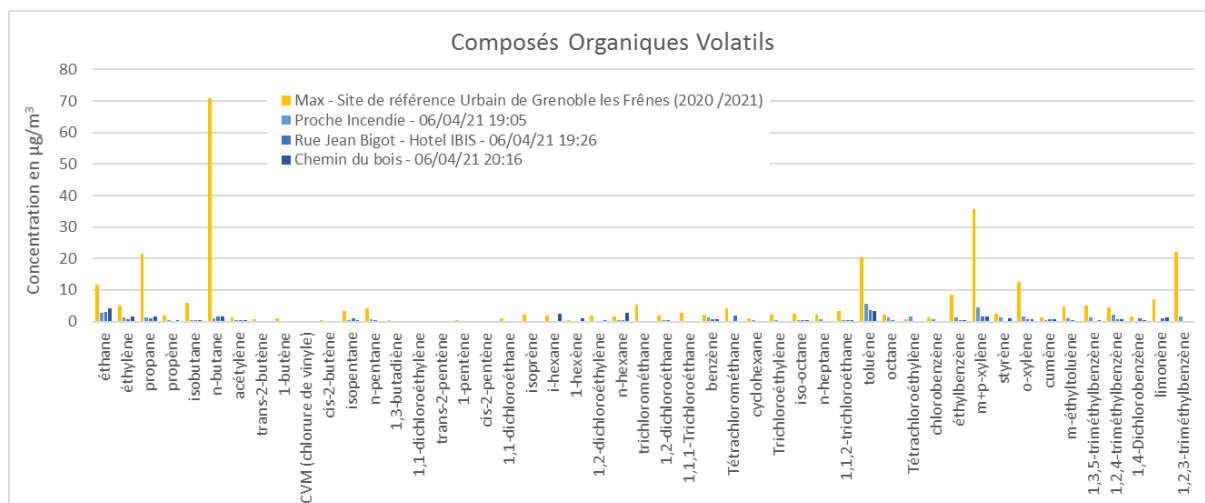
Prélèvements du 6 avril 2021

Les trois prélèvements réalisés par canister pendant 30 min dans la soirée du 6 avril ont été analysés sur le pôle lyonnais d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dès le 7 avril à leur arrivée au laboratoire.

Les résultats ont été comparés avec les données de l'année 2020 et début 2021 du site urbain de référence de Grenoble les Frênes (mesures permanentes de COV, par prélèvement de 24 heures).



Le premier graphique ci-dessus montre que les résultats obtenus ne sont pas exceptionnels en termes de concentration. Un impact de l'incendie sur ces résultats est cependant visible. En effet, les teneurs à Issoire sont globalement plus élevées que les valeurs enregistrées sur le site de référence grenoblois pour les composés organiques dit « lourds », c'est-à-dire du i-hexane au 1.2.3-triméthylbenzène.



Sur le second graphique ci-dessus, les résultats des prélèvements effectués sont mis en parallèle avec les valeurs maximales enregistrées sur le site urbain de référence de Grenoble les Frênes sur la période 2020 / 2021. On observe qu'aucun des composés mesurés à Issoire mardi 6 avril en soirée ne dépassent

ces valeurs maximales, à l'exception du i-hexane, du 1-hexène, du n-hexane et du tétrachloroéthylène pour lesquels les dépassements constatés restent minimes et dans le même ordre de grandeur.

L'incendie semble donc bien avoir eu un impact sur les teneurs en composés organiques volatils en présence. Cet impact reste cependant limité, avec des valeurs enregistrées ne dépassant pas ou restant du même ordre de grandeur que ce qui a pu être mesuré sur le site urbain de référence de Grenoble en 2020 / début 2021.

Zoom sur trois COV disposant d'une valeur de référence en air ambiant (benzène, toluène et 1,3 butadiène) :

Les valeurs de référence, sont soit nationales, soit européennes ou encore suivent des recommandations de l'OMS.

✓ **Le benzène répond à des normes nationales :**

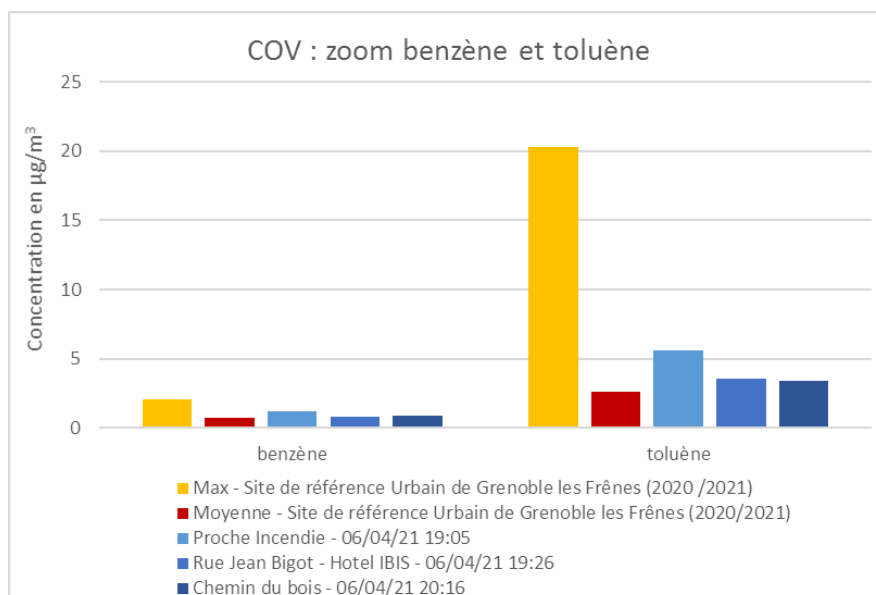
Composés	Valeur limite annuelle	Objectif de qualité annuelle
Benzène	5 µg/m ³	2 µg/m ³

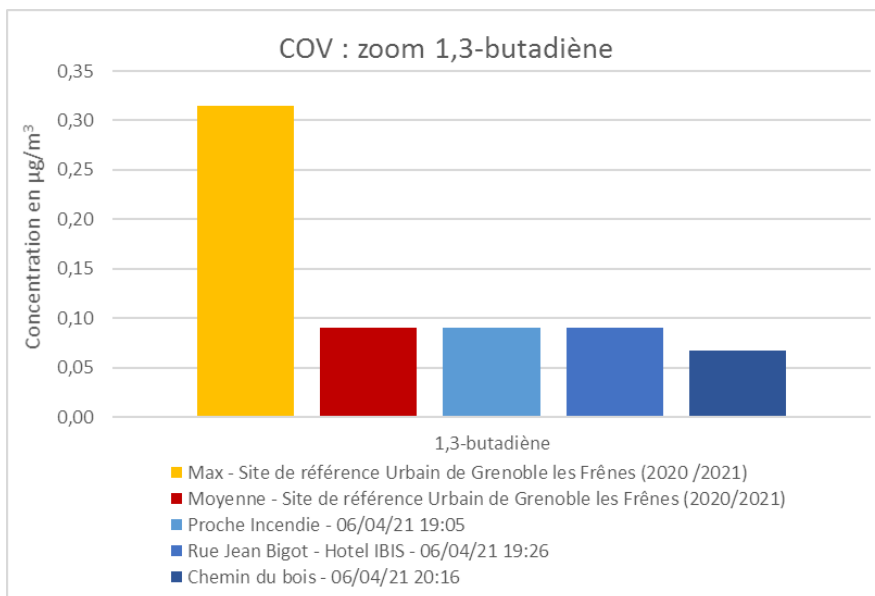
✓ **Le toluène répond à une recommandation de l'OMS :**

Composés	Moyenne hebdomadaire
Toluène	260 µg/m ³

✓ **Le 1.3 butadiène ne suit aucune valeur réglementaire en air ambiant. Il existe cependant une valeur toxicologique de référence (VTR) retenue par l'INERIS à 2 µg/m³. Au-delà d'une exposition chronique à cette valeur, ce composé présente un risque toxicologique pour l'homme.**

Comme on peut l'observer, les teneurs sont proches des valeurs moyennes déjà mesurées sur le site urbain de référence de Grenoble les Frênes et bien en deçà des valeurs maximales rencontrées à Grenoble. Les trois composés restent aussi largement les valeurs de référence.

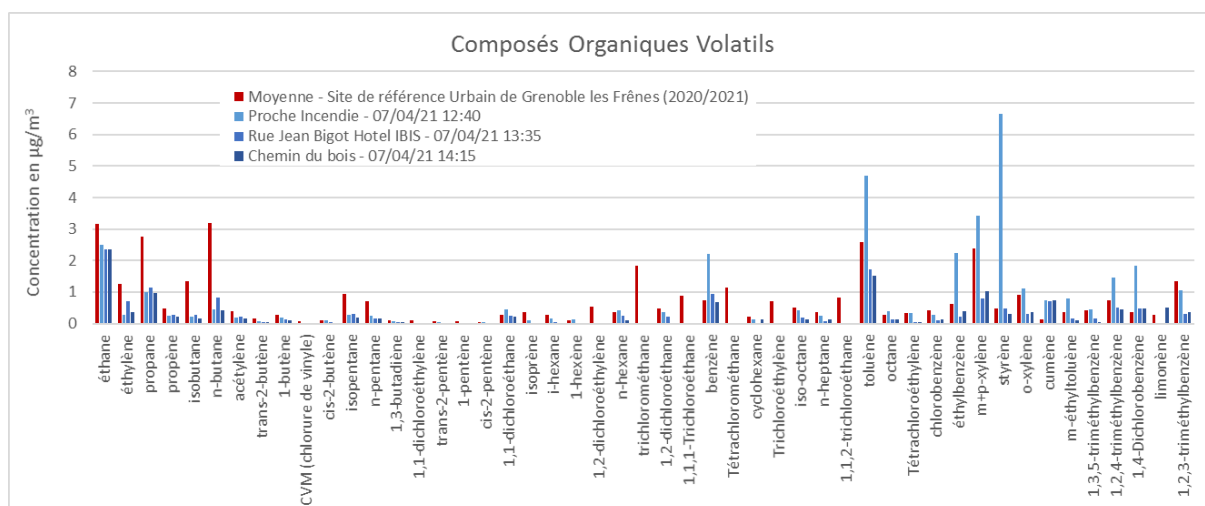




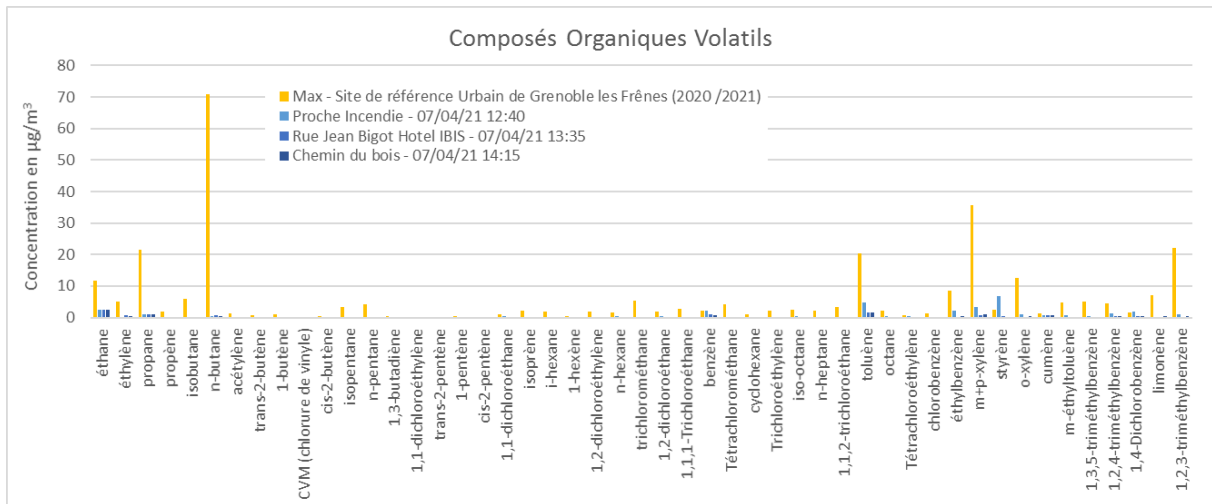
Prélèvements du 7 avril 2021

Les trois prélèvements réalisés par canister sur 30 min dans la journée du 7 avril ont été analysés sur le pôle lyonnais d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dans la nuit du 7 au 8 avril.

Comme pour les premiers prélèvements, les résultats ont été comparés avec les données de l'année 2020 et début 2021 du site urbain de référence de Grenoble les Frènes (mesures permanentes de COV, par prélèvement de 24 heures).



Le premier graphique ci-dessus montre que les résultats obtenus sont en baisse par rapport à la première série de prélèvement. Un impact de l'incident sur ces résultats semble rester visible uniquement sur le site proche de l'incendie où les teneurs sont encore, pour quelques composés, toujours plus élevées que les valeurs enregistrées sur le site de référence grenoblois. Les composés organiques impactés sont toujours les composés dit « lourds », c'est-à-dire du i-hexane au 1.2.3-triméthylbenzène.

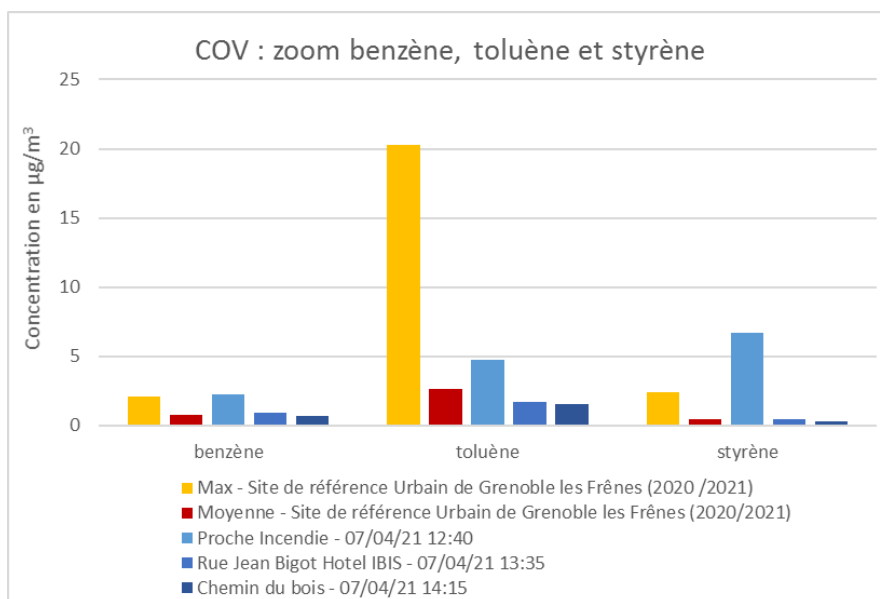


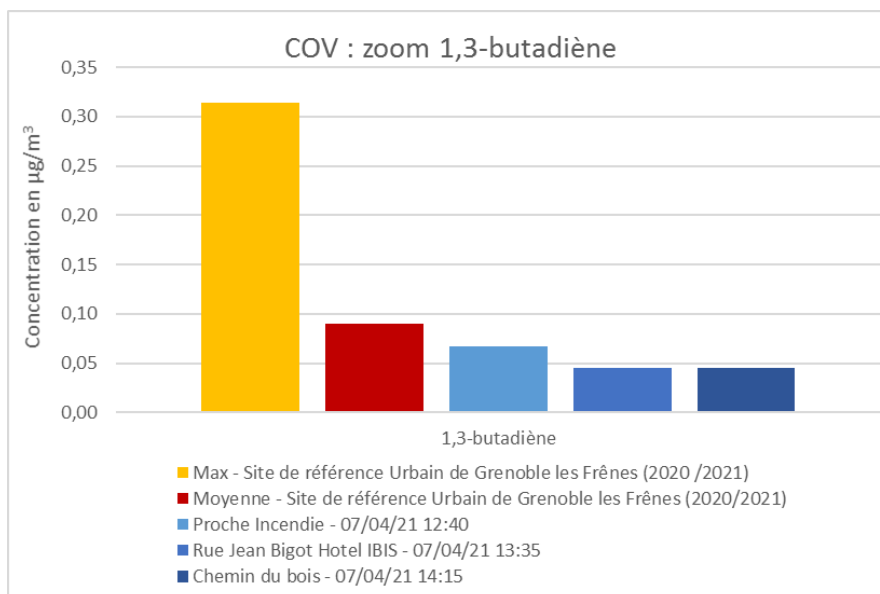
Sur le second graphique ci-dessus, les résultats des prélèvements effectués sont mis en parallèle avec les valeurs maximales enregistrées sur le site urbain de référence de Grenoble les Frères sur la période 2020 / 2021. On observe qu'aucun des composés mesurés à Issoire jeudi 7 avril en journée ne dépassent ces valeurs maximales, à l'exception du styrène, uniquement sur le site localisé au plus proche de l'incendie, pour lequel le dépassement constaté est 2,8 fois supérieur à la valeur maximale mesurée sur le site de référence de Grenoble.

L'impact de l'incendie semble donc être moins important lors de cette seconde série de prélèvements, sauf sur le site même de l'incident, bien que cet impact reste cependant toujours limité, avec des valeurs enregistrées ne dépassant pas ou restant du même ordre de grandeur que ce qui a pu être mesuré sur le site urbain de référence de Grenoble en 2020 / début 2021, exception faite du styrène.

Zoom sur quatre COV disposant d'une valeur de référence en air ambiant (benzène, toluène et 1,3 butadiène) et sur le styrène :

Pour le styrène, il existe une valeur guide OMS hebdomadaire, celle-ci est de 260 µg/m³.

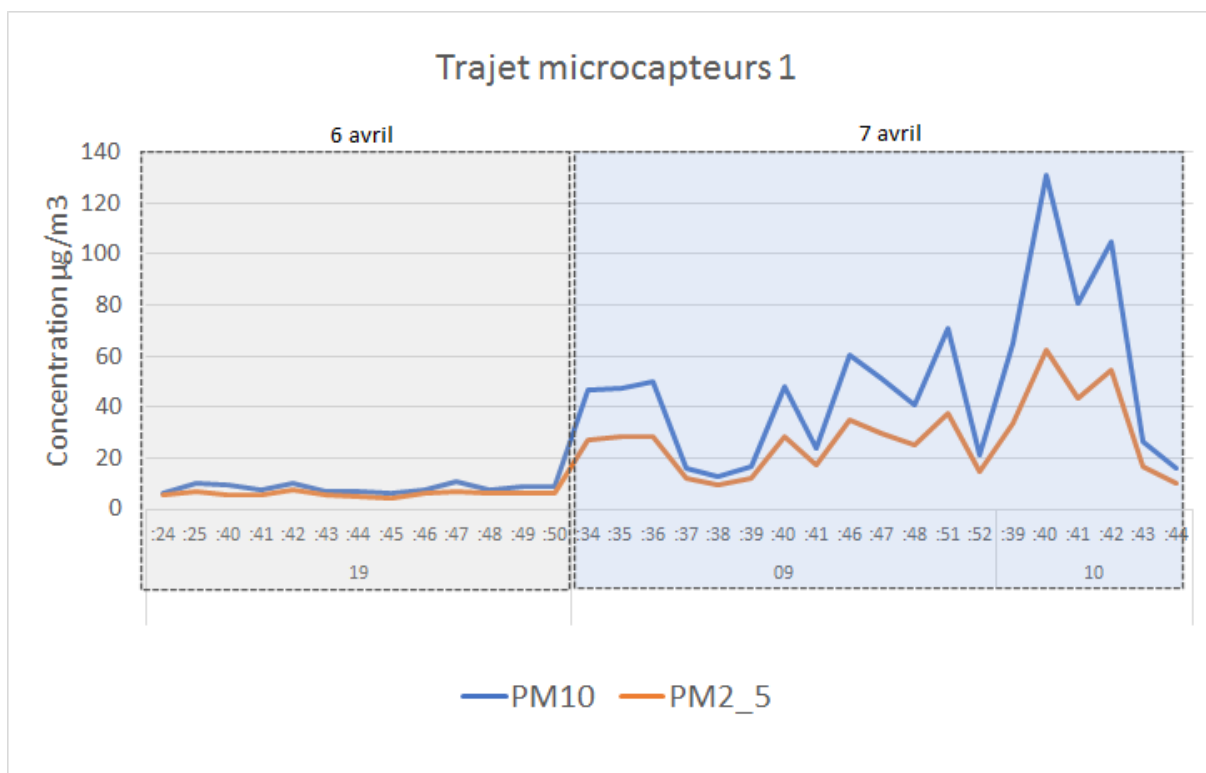




Pour cette seconde série de prélèvements, seules les mesures réalisées sur le site proche de l'incendie dépassent les valeurs moyennes déjà mesurées sur le site urbain de référence de Grenoble les Frênes. Elles sont cependant bien en deçà des valeurs maximales rencontrées, sauf pour le styrène, qui dépasse la valeur maximale du site de référence de Grenoble, mais respecte largement la valeur guide OMS fixée à $260 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur une semaine.

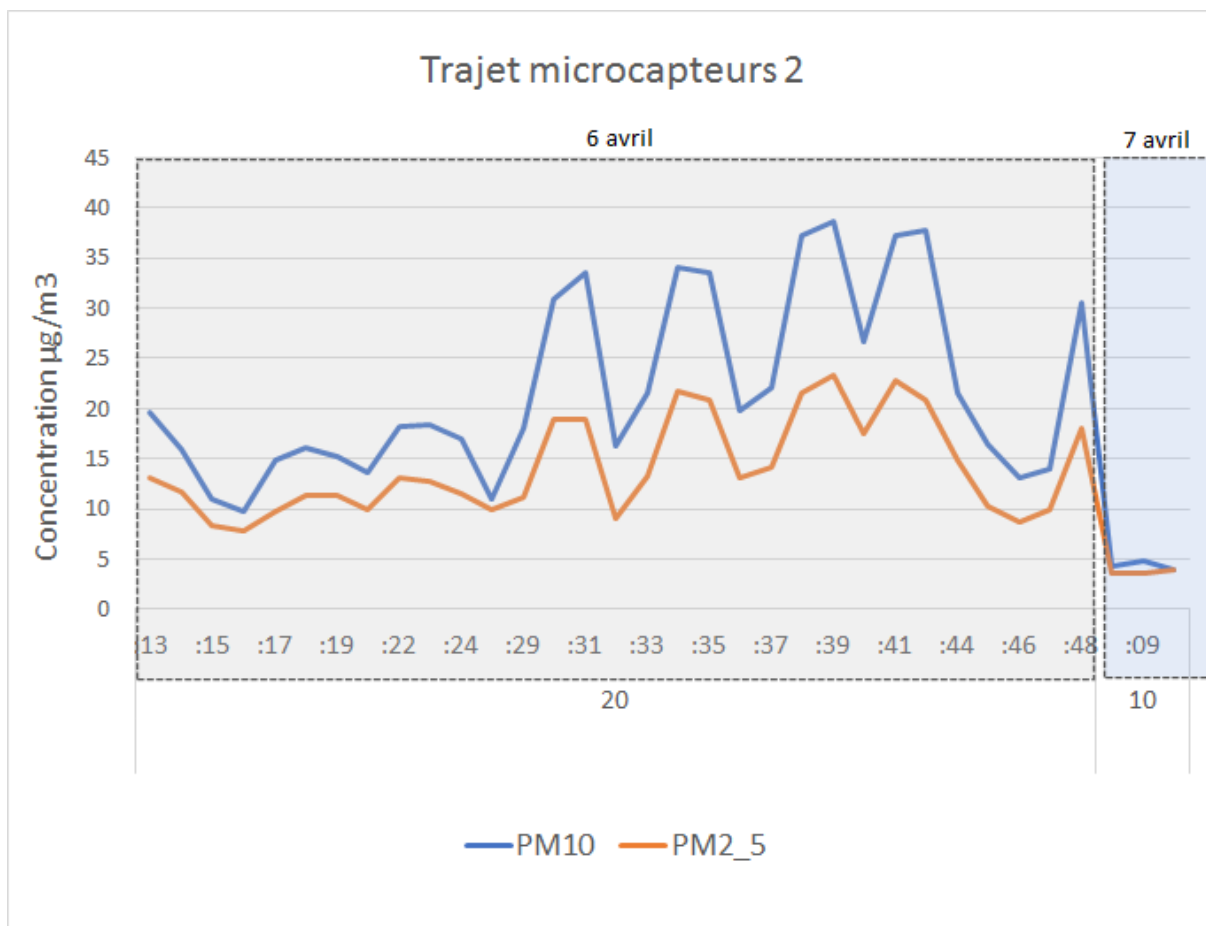
Les prélèvements du 7 avril, pour le 1.3 butadiène, le benzène et le toluène, respectent largement les valeurs de référence. Le styrène mesuré en quantité plus importante sur le site de l'incendie respecte lui aussi très largement la valeur guide OMS.

Les particules PM10 et PM2.5



Sur le 1^{er} trajet, proche de la rue Jean Bigot, on ne note pas de concentration particulièrement élevée le 6 avril au soir, ce qui était cohérent avec le panache et les conditions météorologiques.

Le 7 avril dans la matinée, compte tenu de l'évolution de l'incendie, de nouvelles mesures, sur le même trajet, ont été réalisées : les concentrations sont plus élevées dans ce quartier avec **un maxima minute de 131 µg/m³ en PM10 et 63 µg/m³ en PM2.5 entre 9h30 et 10h45, soit une moyenne de 49 µg/m³ en PM10 et 28 µg/m³ en PM2.5.**



Sur le 2nd trajet, plus au sud, proche du chemin du bois, les concentrations minutes étaient plus importantes le 6 avril au soir et la zone semblait impactée par l'incident. Les **concentrations minutes maximums** sur la période de mesure de 22h13 à 22h48 sont de **39 µg/m³ en PM10 et 23 µg/m³ en PM2.5**. Les **moyennes** sur cette période étaient de **22 µg/m³ en PM10 et 14 µg/m³ en PM2.5**.

L'impact de l'incendie était donc sensible sur ce quartier. En considérant les prévisions en PM10 du modèle sur ce secteur de 00h00 et 15h00 (9 µg/m³) et cette moyenne de 22 µg/m³ entre 15h00 et minuit, on obtient une moyenne journalière en PM10 de 14 µg/m³. Cette valeur reste en dessous du seuil réglementaire d'information et de recommandation de 50 µg/m³ jour pour le 6 avril 2021.

Ce jour, mercredi 7 avril, les mesures par microcapteurs ne sont pas encore intégralement disponibles.

Bilan de l'opération

A venir – l'opération n'est pas terminée

Propriété des données et transparence de l'information

Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air font partie du dispositif français de surveillance et d'information de la qualité de l'air. Leur mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application notamment le décret 98-361 du 6 mai 1998 relatif à l'agrément des organismes de surveillance de la qualité de l'air. A ce titre les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air sont garantes de la transparence de l'information sur le résultat de leurs travaux. Ce programme de surveillance est réalisé dans le cadre des missions dévolues à l'association et les parties conviennent que :

- Les données recueillies tombent dès leur élaboration dans le domaine public. Le rapport d'étude est mis à disposition sur www.atmo-auvergnerhonealpes.fr, un mois après sa livraison.
- Les travaux intellectuels réalisés par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air sont librement diffusables sur les supports d'information du réseau en mentionnant l'origine du financement ayant conduit à leur élaboration.
- Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air ne sont en aucune façon responsables des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant des résultats de leurs travaux et pour lesquels elles n'auraient pas donné d'accord préalable.
- Le financeur n'acquiert pas du fait de la convention la propriété des méthodes et savoir-faire du réseau agréé.